



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 27 août 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le représentant de L'Île-Perrot, Marcel Rainville, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la représentante de Saint-Clet, Josée Farand, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et madame la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay.

Est absent le maire de Rigaud, Hans Jr Gruenwald.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum. Il présente la nouvelle exposition d'œuvres d'art de la salle du conseil de deux (2) artistes de la région, soit mesdames Francine Crevier de Pincourt et Valéry Filion des Cèdres.

14-08-27-01

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-08-27-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 12.2.1. « Matières organiques : suivi du dossier » après le point 18. « Période de questions allouée aux citoyens ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 : ADOPTION

14-08-27-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 juin 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2014 : ADOPTION

14-08-27-04

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 16 juillet 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

4. CULTURE

4.1. **PROJET TERRE-MAIRES – INVITATION OFFICIELLE DU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Monsieur le préfet accueille madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social de la MRC, qui vient présenter aux membres l'invitation officielle pour le vernissage de l'exposition « Terre-Maires ». Cette activité se déroulera le 18 septembre 2014 à compter de 17 h au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1. **TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 8 MAI 2014**

Monsieur le préfet fait le dépôt du compte rendu aux fins de dépôt.

6.2. **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 20 JUIN 2014**

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-08-27-05

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité incendie et civile du 20 juin 2014.

Proposition adoptée.

6.2.1. **RAPPORT DU BILAN DE L'AN 3 : ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT la troisième année complétée du plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport d'activités au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie et civile du 20 juin 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-06

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adopter** le bilan de l'an 3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

6.3. **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 2 JUILLET 2014**

Monsieur Jean-Yves Poirier, administrateur, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-08-27-07

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'adopter** le compte rendu du conseil d'administration du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges du 2 juillet 2014.

Proposition adoptée.

Monsieur Poirier mentionne que le regroupement international « Cités et gouvernements locaux unis » (CGLU) vient de désigner la Ville de Vaudreuil-Dorion comme ville-pilote



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

pour tester et participer au renouvellement de l'Agenda 21 de la culture. Seulement dix (10) villes à travers le monde ont été choisies par le CGLU dans le cadre de ce projet. Vaudreuil-Dorion est la seule ville nord-américaine sélectionnée. Les membres félicitent la ville.

6.4. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU 20 AOÛT 2014

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-08-27-08

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement du 20 août 2014.

Proposition adoptée.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

14-08-27-09

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-08-27.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-08-27, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.1.2. RÈGLEMENT 223 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES : CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2014;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement numéro 223 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du Règlement numéro 223 qui indique que toute autorisation de dépenses doit faire l'objet d'un certificat du directeur général attestant la disponibilité des crédits nécessaires et que le directeur général peut émettre ce certificat en début d'exercice pour les dépenses prévues au budget lors de son adoption ou suite à son adoption;

Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues au budget 2014 tel qu'adopté le 27 novembre 2013.

Guy-Lin Beaudoin,
Directeur général
et secrétaire-trésorier



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

7.2. GREFFE ET LÉGISLATION

**7.2.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 167-16 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT**

7.2.1.1. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Claude Pilon**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé** » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé quant :

- à la modification de la réglementation afin de permettre un chemin d'accès comprenant l'installation d'un ponceau en plaine inondable de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet de règlement numéro 167-16 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

7.2.1.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-16

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR);

ATTENDU la demande de modification au SAR de la ville de Vaudreuil-Dorion (résolution numéro 14-08-739);

ATTENDU la recommandation favorable du comité régional d'aménagement à sa réunion du 20 août 2014 pour la demande de modification de la ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur **Claude Pilon** lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 27 août 2014 avec dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-10

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu qu'un règlement portant le numéro 167-16 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;


que le règlement portant le numéro 167-16 soit **statué** et **ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 19 « Le document complémentaire » est modifié à l'article 19.6.6.1 en ajoutant après le point 5) le point 6) contenant le texte suivant :

« 6) La construction d'un chemin d'accès vers le futur centre commercial comprenant l'installation d'un ponceau au niveau de la branche 4 du ruisseau Dagenais-Besner sur le lot 2 437 662 sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion ».

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Jean A. Lalonde,
Préfet


Guy-Lin Beaudoin,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le _____.

Entré en vigueur le _____



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

7.2.1.3. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

POUR CE MOTIF,

14-08-27-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le document indiquant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités à leur réglementation d'urbanisme relative à l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

7.2.1.4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-12

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** la commission **soit composée** du préfet et de la présidente du comité régional d'aménagement, madame Aline Guillotte.

Proposition adoptée.

7.2.1.5. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : MANDAT

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-13

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de déléguer** à la direction générale le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation.

Proposition adoptée.

7.2.1.6. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-14

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de demander** au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) son avis sur le projet de règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

7.2.2. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2014 : MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT l'article 127 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-11-27-23 à l'effet d'adopter les calendriers des séances 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-15

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **de modifier** le calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif 2014 de la MRC adopté en novembre 2013 en annulant la séance ordinaire du comité administratif prévue le mercredi 10 septembre 2014 à 13 h et en déplaçant la séance ordinaire du conseil prévue le mercredi 22 octobre 2014 à 19 h 30 au mercredi 29 octobre 2014 à 19 h 30;

qu'un avis public de la modification au calendrier des séances du conseil et du comité administratif 2014 soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au *Code municipal*.

Proposition adoptée.

7.2.3. TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU TRIBUTAIRE DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN ET SIX-ARPENTS : ADJUDICATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien des cours d'eau Tributaire de la rivière Quinchien et du cours d'eau des Six-Arpents;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 14-02-26-10 et 14-06-18-08 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces deux (2) cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 21 août 2014 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 8 juillet 2014 pour le projet d'entretien des cours d'eau Tributaire de la rivière Quichien et des Six-Arpents;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-16

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau Tributaire de la rivière Quinchien et Six-Arpents à la compagnie **9124-4277 Québec inc./Noël et Fils** pour un montant total de trente-sept-mille-neuf-cent-trente-six dollars (37 936 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et répartis selon les travaux au bassin 6 des municipalités de Coteau-du-Lac (20,83 %), Les Cèdres (63,04 %), Saint-Clet (10,30 %) et Saint-Lazare (5,83 %) ainsi qu'au bassin 7 des municipalités des Cèdres (31,10 %), Saint-Lazare (26,05 %) et Vaudreuil-Dorion (42,85 %).

Proposition adoptée.

7.2.4. BRANCHE CARDINAL DE LA RIVIÈRE À LA GRAISSE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'infraction à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges par le remblai de huit-cent-soixante-dix mètres (870 m) du cours d'eau Branche Cardinal



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

de la rivière à la Graisse par Ferme Cardinal et Fils constaté en décembre 2013;

CONSIDÉRANT la mise en demeure envoyée à Ferme Cardinal et Fils le 11 décembre 2013 demandant de soumettre à la MRC un plan correctif pour remettre le cours d'eau dans son état naturel et initial comme prévu à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres entre le propriétaire, ses consultants et l'agente d'intervention aux cours d'eau dans le but de trouver une solution bénéfique pour l'environnement en conformité avec la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la personne qui a réalisé des travaux sans autorisation doit soumettre à l'approbation de la MRC un plan correctif ou, sinon, un plan de réhabilitation des lieux;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Cardinal et Fils a soumis à la MRC un plan de réhabilitation des lieux comprenant le déplacement du cours d'eau avec des gains environnementaux sur le nouveau cours d'eau créé;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement d'un cours d'eau relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la Table en environnement du 19 août 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-17

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** le déplacement de la Branche Cardinal de la rivière à la Graisse par Ferme Cardinal et Fils et **d'autoriser** le directeur général et le préfet à signer tout document relatif à ce projet, conditionnel à la conformité du projet aux Règlements numéros 183 et 183-1.

Proposition adoptée.

7.2.5. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : RÉVISION COMPLÈTE

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en vigueur depuis le 10 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé cinq (5) ans après sa mise en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le premier plan d'action 2010-2015 ont été dévoilés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en mars 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 12-01-25-18 de démarrer le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 12-10-24-18 concernant notre position face à certaines orientations des lignes directrices a été communiquée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT la résolution 12-11-28-34 d'abroger le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'amorcer uniquement les sections du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges non affectées par les lignes directrices gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE les lignes directrices gouvernementales de planification régionale de gestion des matières résiduelles ont été dévoilées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.11, chapitre Q-2 de la « LQE ») qui stipule qu'une résolution de démarrage de la révision du PGMR doit être adoptée et transmise au ministre;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.12, chapitre Q-2 de la « LQE ») stipule que « Dans les 12 mois qui suivent le début du processus d'élaboration du plan, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion »;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-18

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'amorcer** la révision complète du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

7.2.6. **SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT : NOMINATION**

Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres sur les nominations de secrétaires-trésoriers adjoints et suggère d'attribuer ce titre seulement au directeur général adjoint comme prévu à la Loi.

14-08-27-19

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'abroger** toutes les résolutions postérieures concernant les nominations de secrétaires-trésoriers adjoints et **de nommer** monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Proposition adoptée.

8. **COMMUNICATIONS**

Aucun sujet traité.

9. **RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

10. **SÉCURITÉ**

10.1. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

10.2. **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

10.3. **SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

11. **COUR MUNICIPALE**

11.1. **RÉVISION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS (RMH) : DÉPÔT DU MODÈLE DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT (RMH 330)**

Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres sur le nouveau modèle de règlement municipal harmonisé concernant le stationnement (RMH 330).

Ce règlement sera envoyé aux municipalités pour adoption et entrée en vigueur avant le 31 octobre 2014.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

12. ENVIRONNEMENT

12.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

12.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.2.1. MATIÈRES ORGANIQUES : SUIVI DU DOSSIER

Ce point est déplacé après le point 18.

12.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.1.1. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT – CONSTITUTION D'UN COMITÉ RÉGIONAL DE POSITIONNEMENT DU PRODUIT VÉLO : NOMINATION

CONSIDÉRANT la constitution d'un comité régional de positionnement du produit Vélo dans le cadre de la Commission Tourisme de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité est de définir les moyens de mise en œuvre du positionnement du produit Vélo sous l'angle du développement économique (touristique) à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT la demande de la CRÉ à l'effet de nommer un représentant territorial et des représentants élus;

POUR CES MOTIFS,

14-08-27-20

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu de **nommer** madame Marianne Sigouin-Lebel, conseillère en développement touristique du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, comme représentante territoriale et monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, comme représentant élu au comité régional de positionnement du produit Vélo de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.2.1. PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DES SALAIRES DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ III : DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA MRC D'AVIGNON

Monsieur le directeur général dépose la correspondance reçue de la MRC d'Avignon concernant la problématique du financement des salaires des agents de développement rural.

14-08-27-21

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'appuyer** la MRC d'Avignon dans leur demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que soit compensée la totalité des salaires des agents de développement rural dans la Politique nationale de la ruralité III comme dans le passé.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres que les réunions reprennent ce vendredi.

En ce qui concerne le dossier de la ville de Saint-Lazare, il informe les membres qu'une lettre vient d'être envoyée à la CMM afin de demander une réponse complète au président ainsi que des explications sur leurs incapacités à traiter des dossiers municipaux.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – INJECTION DE FONDS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général dépose la correspondance reçue de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant la demande au gouvernement du Québec via la Société d'habitation du Québec d'octroyer de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat.

14-08-27-22

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Ed Prévost** et résolu **d'appuyer** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans leur demande au gouvernement du Québec via la Société d'habitation du Québec d'octroyer de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Proposition adoptée.

16.2. ASSISES 2014 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : POINT D'INFORMATION

Monsieur le préfet invite les membres au 73^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 25 au 27 septembre prochain au Centre des congrès de Québec.

Il précise que les frais inhérents seront assumés par les maires participants, selon le principe utilisateur-payeur.

16.3. PRÉSENCE D'UN POSTE D'ATTENTE AMBULANCIER SUR LE TERRITOIRE DE SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur le préfet dépose la correspondance reçue de la municipalité de Saint-Zotique concernant un poste d'attente ambulancier sur le territoire de Soulanges. Il invite monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, à expliquer aux membres la demande.

Monsieur Yvon Chiasson explique la nécessité d'avoir un poste d'attente de service ambulancier sur le territoire de Soulanges.

14-08-27-23

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'appuyer** la municipalité de Saint-Zotique dans leur demande faite à la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) pour un poste d'attente de service ambulancier sur le territoire de Soulanges.

Proposition adoptée.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur le préfet invite les membres, dans le cadre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) au lancement de la Brasserie Schoune à Saint-Polycarpe, le lundi 15 septembre à 17 h. Monsieur Simon Richard explique le fonctionnement de la brasserie et précise que lors du lancement, il y aura visite des lieux et dégustation des produits locaux.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Un groupe de citoyens et agriculteurs de la municipalité des Cèdres posent des questions sur le pôle logistique. Monsieur le directeur général les informe que la MRC s'engage à les rencontrer dès que des informations concrètes sur le développement du projet sont disponibles. Il rappelle l'importance que les citoyens soient impliqués dans la démarche et de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet.

19. MATIÈRES ORGANIQUES : SUIVI DU DOSSIER

PROPOSITION DE HUIS CLOS

14-08-27-24

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 43.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

14-08-27-25

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de lever** le huis clos à 20 h 58.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général fait le suivi du dossier des matières organiques.

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-08-27-26

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que la séance soit levée** à 20 h 59.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier